

**Jugement commercial II N° 328/2016**

Audience publique du vendredi, vingt-six février deux mille seize.

**Numéro 175056 du rôle**

Composition :

Jean-Paul HOFFMANN, 1er vice-président ;  
Nadine WALCH, 1er juge ;  
Georges SINNER, juge-délégué ;  
Claude FEIT, greffière.

**Entre :**

La société anonyme **HD S.A.**, établie et ayant son siège social à L-xxxx Windhof. représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B XXX.XXX ;

élisant domicile en l'étude de Maître S.J., avocat à la Cour, demeurant à Dudelange,

**demanderesse**, comparant par Maître A.B., avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Maître S.J., avocat à la Cour susdit,

**et :**

Le groupement d'intérêt économique **REGISTRE DE COMMERCE ET DES SOCIETES DE LUXEMBOURG**, établi a L-1468 Luxembourg, 13, rue Erasme, représenté par son conseil de gérance actuellement en fonctions, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro C 24 ;

**défendeur**, comparant par Madame A.C., juriste, munie d'une procuration écrite.

\*\*\*\*\*

L'affaire fut inscrite sous le numéro 175 056 du rôle pour l'audience publique du 12 février 2016 devant la deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, audience lors de laquelle les débats eurent lieu comme suit :

Maître A.B., en remplacement de Maître S.J., donna lecture de l'assignation introductive d'instance ci-avant reproduite et exposa ses moyens.

Madame A.C. répliqua et exposa ses moyens.

Sur ce, le tribunal prit l'affaire en délibéré et rendit à l'audience publique de ce jour le

### **Jugement qui suit :**

Le 15 janvier 2016, la société anonyme HD S.A. a déposé dans son dossier auprès du groupement d'intérêt économique Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg la décision de sa dissolution, prise devant le notaire C.G. le 29 décembre 2015.

Ce dépôt a été accepté sous la référence L xxxxxxxxx.

Par exploit d'huissier de justice du 20 janvier 2016, HD S.A. a fait donner assignation au RCSL à comparaître devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale. Elle demande au tribunal d'enjoindre au RCSL d'annuler le dépôt en question.

A l'appui de sa demande en annulation basée sur l'article 17bis du Règlement grand-ducal du 23 janvier 2003 portant exécution de la loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (ci-après le « Règlement de 2003 »), HD S.A. expose avoir déposé erronément le document litigieux dans son dossier, en raison d'une erreur matérielle commise par le notaire, alors que la radiation concernerait en réalité la société HI S.A.

Le RCSL ne s'oppose pas à l'annulation du dépôt litigieux.

Le tribunal saisi est compétent pour connaître de la demande en application de l'article 21 (1) de la Loi de 2002.

L'article 17bis du Règlement de 2003 dispose: « Tout formulaire ou document ayant fait l'objet d'un dépôt ne peut être modifié ou restitué que sur base d'une décision judiciaire portant injonction au registre de commerce et des sociétés ».

Il ressort des pièces soumises au tribunal que le notaire C.G. a dressé le 29 décembre 2015 l'acte de dissolution numéro 3069 concernant HI S.A. et que cet acte a été enregistré à Esch-sur-Alzette, actes civils, le 6 janvier 2016 sous la relation: *EAC/2016/469*.

Une expédition d'un acte de dissolution portant la même date, le même numéro de dissolution et le même numéro d'enregistrement a été délivrée pour HD S.A.

Etant donné que la demanderesse est seule responsable du contenu de son dépôt, qu'au vu des pièces soumises au tribunal, elle a un motif légitime d'en demander l'annulation, qu'eu égard à la disposition légale et au vu de l'accord des parties, cette annulation est possible, il y a lieu d'enjoindre au RCSL de modifier le dépôt effectué le 15 janvier 2016 sous la référence L xxxxxxxxx en procédant à son annulation.

Il convient par ailleurs d'ordonner le dépôt du présent jugement dans le dossier de HD S.A. auprès du Registre de Commerce et des Sociétés afin qu'il puisse servir de justificatif de l'annulation du dépôt du 15 janvier 2016.

**Par ces motifs :**

Le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant contradictoirement,

**reçoit** la demande en la forme ;

la **déclare** fondée ;

**ordonne** au groupement d'intérêt économique Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg d'annuler le dépôt effectué le 15 janvier 2016 sous la référence L xxxxxxxx ;

**ordonne** le dépôt du présent jugement dans le dossier de la société anonyme HD S.A. auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ;

**laisse** les frais et dépens de l'instance à charge de la demanderesse.